

## GUATEMALA

### ENJEU

Bien que l'Accord de paix final ait été signé et que le gouvernement ait adopté des mesures spécifiques, les violations des droits de la personne sont encore flagrantes au Guatemala et l'impunité généralisée continue à miner les efforts visant à améliorer la situation.

### CONTEXTE

D'après des renseignements obtenus de la Mission de vérification de la situation des droits de l'homme de l'ONU au Guatemala, la MINUGUA, le nombre de cas de violations de ces droits a baissé en 1996 sauf pour deux situations clés : le nombre d'exécutions extrajudiciaires qui est demeuré pratiquement égal à celui de 1995; et le nombre de menaces qui a augmenté dangereusement, en particulier de menaces contre les défenseurs des droits de la personne, les dirigeants syndicaux et autres militants du domaine du travail. Les facteurs suivants entravent toute amélioration sensible de la situation : le climat de violence persistant; l'insécurité et le non-respect des droits humains; le nombre alarmant de menaces, de meurtres, d'enlèvements et d'autres crimes qui demeurent non élucidés; l'aptitude que possèdent encore des groupes organisés, notamment des agents de l'État, à commettre des crimes et à violer les droits humains impunément; l'absence de confiance publique dans le système de justice pénale. Ce dernier facteur a conduit à un nombre grandissant de lynchages de criminels suspectés.

La principale réalisation du gouvernement Arzu, qui, d'après lui, conduira à une amélioration de la situation des droits de la personne, a été la conclusion des Accords de paix. De plus, les efforts du gouvernement pour assujettir l'armée à un plus grand contrôle civil, dont l'abolition du système de justice militaire distinct pour les crimes de droit commun, revêtent une importance considérable tout comme ses efforts pour renvoyer les militaires et policiers accusés de corruption et de violations des droits de la personne. À l'abolition, en 1995, des commissaires militaires s'est ajoutée la dissolution des Patrouilles civiles d'autodéfense (PCA), mais on craint que ces anciens commissaires et ces anciennes milices ne continuent à jouer un rôle. Les personnes nouvellement nommées aux bureaux du procureur général (ministère public) et du chef de la Commission présidentielle des droits de la personne jouissent d'une bonne réputation. En mars 1996, le Guatemala a ratifié la convention 169 de l'OIT sur les droits des autochtones.

L'augmentation de la confiance de la population dans son système juridique dépendra de l'aptitude et la volonté des pouvoirs à renforcer les institutions chargées de l'administration de la justice (le corps judiciaire, la police et le procureur public), pour les protéger contre des interventions externes et à les mettre à contribution pour capturer, juger et punir les individus accusés de violations des droits de la personne peu importe qu'ils soient affiliés à des groupements puissants. Bien qu'elle reconnaisse les bonnes intentions apparentes du gouvernement, la MINUGUA a publiquement déploré son inertie en matière de prévention des violations des droits humains. Elle a aussi critiqué le manque de volonté politique et de capacité d'enquête du procureur général pour régler les cas de violations des droits et les crimes.